

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Vorex-G grains

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2014-0002

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0004614-0000

Table des matières

| | |
|--|---|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 2 |
| 2.2. Type de formulation | 2 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 2 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 3 |
| 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 4 |
| 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 4 |
| 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 5 |
| 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage | 5 |
| 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 5 |
| 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 6 |
| 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 6 |
| 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 6 |
| 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage | 7 |
| 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 7 |
| 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 8 |
| 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 8 |
| 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 8 |
| 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage | 8 |
| 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 8 |
| 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 9 |
| 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 9 |

| | |
|--|----|
| 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 9 |
| 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage | 9 |
| 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 9 |
| 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 10 |
| 4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 11 |
| 4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 11 |
| 4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage | 11 |
| 4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 11 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 11 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 11 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 12 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 13 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 13 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 14 |
| 6. Autres informations | 14 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| |
|-------------------|
| Vorex-G graantjes |
|-------------------|

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|-----------------|--|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | Pelsis Belgium NV |
| | Adresse | Industrieweg 15 B-2880 Bornem Belgique |
| Numéro de l'autorisation | BE2014-0002 | |
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | BE-0004614-0000 | |
| Date de l'autorisation | 14/02/2014 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 01/02/2023 | |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|--|
| Nom du fabricant | Edialux France |
| Adresse du fabricant | Z.A. Macon Est FR 01750 Replonges France |
| Emplacement des sites de fabrication | Z.A. Macon Est FR 01750 Replonges France |

| | |
|---|--------------------------------------|
| Nom du fabricant | Pelsis Belgium NV |
| Adresse du fabricant | Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|---|
| Substance active | 26 - Difenacoum |
| Nom du fabricant | Pelgar International Ltd. |
| Adresse du fabricant | Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni |
| Emplacement des sites de fabrication | Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|------------|---|------------------|------------|-----------|------------|
| Difenacoum | 3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin | Substance active | 56073-07-5 | 259-978-4 | 0.005 |

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Porter des gants de protection.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Stocker conformément à sous clefs.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)**4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Souris domestiques et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur****Type de produit**

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Non applicable pour les rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-rat brunjuvéniles et adultes

Rattus rattus-rat noirjuvéniles et adultes

Mus musculus-souris domestiquejuvéniles et adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

à l'intérieur

Méthode(s) d'application

Application des appâts -

Formulations en appâts:
appâts prêts à l'emploi à à utiliser dans des boîtes d'appâtage sécurisées.
utiliser dans des stations d'appâtage couvertes et protégées.

Taux et fréquences d'application

Rats : 80-200 g d'appât par boîte/station. Souris : 25-30 g d'appât par boîte/station - - -
Rats : 80-200 g d'appât par boîte/station.
Souris : 25-30 g d'appât par boîte/station.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Le conditionnement ne doit pas être inférieur à 3 kg.
Sachets PP contenant 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g de grains.
Les sachets sont emballés en seaux ou cartons de 3 kg, 5 kg, 10 kg ou 12.5 kg.
Des boîtes pré-remplies avec des sachets PP sont aussi disponibles:
- pour les souris, 1*25 g ou 1*30 g ;
- pour les rats, 4*25 g, 3*30 g, 2*40 g, 2*50 g, 2*75 g, 1*100 g, 1*150 g ou 1*200 g.
Les grains en vrac sont conditionnés en seaux PP, sacs papier multicouche avec revêtement PP ou sacs PP laminé tissé : 3 kg, 5 kg, 10 kg.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant le traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie section 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie section 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – à l'extérieur autour des bâtiments

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Non applicable aux rodenticides |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Rattus norvegicus-rat brunJuvéniles et adultes Rattus rattus-rat noirjuvéniles et adultes Mus musculus-souris domestiquejuvéniles et adultes |
| Domaine d'utilisation | Extérieur à l'extérieur autour des bâtiments Application des appâts - |

| | |
|--|--|
| Méthode(s) d'application | appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des boîtes d'appâtage sécurisées utiliser dans des stations d'appâtage couvertes et protégées |
| Taux et fréquences d'application | rat: 80 - 200 g d'appât par boîte/station. souris: 25 - 30 g d'appât par boîte/station - - - rat: 80 - 200 g d'appât par boîte/station. souris: 25 - 30 g d'appât par boîte/station. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Le conditionnement ne doit pas être inférieur à 3 kg. Sachets PP contenant 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g de grains. Les sachets sont emballés en seaux ou cartons de 3 kg, 5 kg, 10 kg ou 12.5 kg. Des boîtes pré-remplies avec des sachets PP sont aussi disponibles: - pour les souris, 1*25 g ou 1*30 g ; - pour les rats, 4*25 g, 3*30 g, 2*40 g, 2*50 g, 2*75 g, 1*100 g, 1*150 g ou 1*200 g. Les grains en vrac sont conditionnés en seaux PP, sacs papier multicouche avec revêtement PP ou sacs PP laminé tissé : 3 kg, 5 kg, 10 kg. |

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.
Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés près des eaux de surface (rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) ou à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que le contact avec l'eau est évité.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie section 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie section 5.5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques – professionnels – intérieur

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Non applicable aux rodenticides |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Mus musculus-souris domestiquejuvéniles et adultes |
| Domaine d'utilisation | Intérieur à l'intérieur |
| Méthode(s) d'application | Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des boites d'appâtage sécurisées. |
| Taux et fréquences d'application | 25 à 30 g d'appât par boîte. - - - 25 à 30 g d'appât par boîte. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boites devrait être de 3 mètres. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Le conditionnement ne doit pas être inférieur à 3 kg. Sachets PP contenant 25, 30 g de grains. Les sachets sont emballés en seaux ou cartons de 3 kg, 5 kg, 10 kg ou 12.5 kg. Des boîtes pré-remplies avec des sachets PP sont aussi disponibles: 1*25 g ou 1*30 g ; Les grains en vrac sont conditionnés en seaux PP, sacs papier multicouche avec revêtement PP ou sacs PP laminé tissé : 3 kg, 5 kg, 10 kg. |

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voie section 5.2

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie section 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie section 5.5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Rats – professionnels – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Non applicable aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-rat brunjuvéniles et adultes

Rattus rattus-rat noirjuvéniles et adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

à l'intérieur

| | |
|--|--|
| Méthode(s) d'application | Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des boîtes d'appâtage sécurisées. |
| Taux et fréquences d'application | 80 - 200 g d'appât par boîte - - - 80 - 200 g d'appât par boîte. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 15 mètres. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Le conditionnement ne doit pas être inférieur à 3 kg. Sachets PP contenant 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g de grains. Les sachets sont emballés en seaux ou cartons de 3 kg, 5 kg, 10 kg ou 12.5 kg. Des boîtes pré-remplies avec des sachets PP sont aussi disponibles: 4*25 g, 3*30 g, 2*40 g, 2*50 g, 2*75 g, 1*100 g, 1*150 g ou 1*200 g. Les grains en vrac sont conditionnés en seaux PP, sacs papier multicouche avec revêtement PP ou sacs PP laminé tissé : 3 kg, 5 kg, 10 kg |

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voie section 5.2

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie section 5.4

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Souris domestiques et/ou rats – professionnels – extérieur autour des bâtiments

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Non applicable aux rodenticides |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Mus musculus-souris domestique juvéniles et adultes Rattus rattus-rat noir juvéniles et adultes Rattus norvegicus-rat brun juvéniles et adultes |
| Domaine d'utilisation | Extérieur Extérieur autour des bâtiments |
| Méthode(s) d'application | Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des boîtes d'appâtage sécurisées. |
| Taux et fréquences d'application | Rats: 80-200 g d'appât par boîte. Souris: 25-30 g d'appât par boîte. - - - Rats: 80-200 g d'appât par boîte. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 15 mètres. Souris: 25-30 g d'appât par boîte. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 3 mètres |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Le conditionnement ne doit pas être inférieur à 3 kg. Sachets PP contenant 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g de grains. Les sachets sont emballés en seaux ou cartons de 3 kg, 5 kg, 10 kg ou 12.5 kg. Des boîtes pré-remplies avec des sachets PP sont aussi disponibles: - pour les souris, 1*25 g ou 1*30 g ; - pour les rats, 4*25 g, 3*30 g, 2*40 g, 2*50 g, 2*75 g, 1*100 g, 1*150 g ou 1*200 g. Les grains en vrac sont conditionnés en seaux PP, sacs papier multicouche avec revêtement PP ou sacs PP laminé tissé : 3 kg, 5 kg, 10 kg. |

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas utiliser directement dans les terriers.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés près des eaux de surface (rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) ou à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que le contact avec l'eau est évité.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie section 5.4

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie section 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixées au sol ou à d'autres structures.

Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.

Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.

Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit

Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât

Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage.

Possibilité pour réduire les émissions de poussière: essuyant à l'aide d'un chiffon humide.

POUR LES PROFESSIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES UNIQUEMENT

La fréquence des visites est à la discrétion de l'applicateur, en fonction du suivi mis en place avant le traitement. Cette fréquence doit être en accord avec les recommandations des guides de bonnes pratiques.

Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Considérer aussi l'utilisation de pièges comme méthode alternative

POUR LES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT

Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels (par exemple «à l'usage des professionnels uniquement»).

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

Ne pas nettoyer les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les points d'appâtage couverts et protégés à l'eau entre deux applications.

Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

POUR LES PROFESSIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES UNIQUEMENT

Ne pas utiliser dans des zones où la résistance à la substance active est suspectée.

Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

POUR LES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT

Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).

Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer :

- que le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- que le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- que les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

Chaque boîte d'appâtage doit être munie d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison+32(0)70 24 52 45 ».

Dangereux pour la faune

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
Durée de conservation: 24 mois

6. Autres informations

Compte-tenu du mode d'action différé, les rodenticides anticoagulants peuvent prendre 4 à 10 jours pour être efficace, après la consommation effective de l'appât.
Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les rongeurs morts à mains nues, utiliser des gants ou des ustensiles pour les récupérer.
Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.

Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes: P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales / régionales applicables.